



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Minitel

Question écrite n° 40330

Texte de la question

M. Andre Thien Ah Koon attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur les nombreuses reclamations constatees a l'egard de France Telecom concernant l'utilisation des services audiotel. Mis en service au mois d'aout 1995 a la Reunion, le service audiotel sur les multiples 36-68 et 36-69 genere quelques problemes lies au cout des communications, mal maitrise et responsable d'une augmentation de 40 p. 100 du nombre des reclamations. Face a ce constat ou la responsabilite de France Telecom ne peut etre mise en cause, il lui demande neanmoins si le Gouvernement entend reagir face a l'accroissement brutal du phenomene et des consequences financieres qui en resultent pour les utilisateurs qui decouvrent ces reseaux sans etre veritablement informes de leurs couts.

Texte de la réponse

C'est a la demande pressante des associations representant les fournisseurs de services et des elus que France Telecom a ouvert en aout 1995 les acces Audiotel dans le departement de la Reunion, excepte l'accès 3670 qui n'est pas commercialise. France Telecom est conscient qu'une information de sa clientele est necessaire ; dans le cas cite, cette information s'est d'ailleurs effectuee dans les differents medias de la Reunion, a la radio, par la diffusion d'un communique de presse et par une publication dans les deux grands quotidiens de l'ile.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon André](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40330

Rubrique : Telecommunications

Ministère interrogé : industrie, poste et telecommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et telecommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 juin 1996, page 3345

Réponse publiée le : 2 septembre 1996, page 4711